

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Marie-Louise LOTA représentée par Gérard CHENOZ - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 010-572/11/BC

■ **Cession d'emprises de terrain nu et d'un lot de volume sis rues Reine Elisabeth et Bir Hakeim nécessaires à l'extension du Centre Bourse à Marseille 1er arrondissement.**

DPUSV 11/7135/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée par délibération du 9 février 2009 sur un projet visant à accroître l'attractivité du centre-ville par la requalification des espaces et des équipements publics, le renforcement de sa place commerçante, universitaire et touristique. Etroitement liée au renouveau de l'image de Marseille, la rénovation du Centre Bourse constitue une opération urbaine et commerciale d'envergure, conçue pour le bien-être de tous les Marseillais. Elle s'inscrit parfaitement dans les projets de requalification et de semi-piétonisation entrepris par la ville, et Marseille Provence Métropole pour embellir et rendre plus attractif le centre de la ville de Marseille à quelques encablures du Vieux Port.

La réalisation du nouveau Centre Bourse se terminera fin 2012 et sera ouvert pour l'événement Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture en 2013.

Signé le 21 Octobre 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2011

Ce projet s'oriente aujourd'hui vers une modernité architecturale ouverte sur la ville, aux lignes fluides et attractives. Il privilégie la transparence des façades, la création de nouvelles vitrines plus adaptées à l'ambiance « piétonnière » du futur quartier, la réhabilitation des nombreux accès existants propices à la promenade et la création d'une entrée en angle du bâtiment, tournée vers le Vieux Port.

En effet, le programme d'aménagement du centre commercial prévoit la création de nouvelles façades et de nouvelles entrées, notamment sur la rue Bir-Hakeim où la façade sud avancera de 12 mètres à partir du pied du bâtiment existant et de 14 ,50 mètres environ au droit du futur perron.

Les terrains à céder par Marseille Provence Métropole correspondent à des portions de voiries, la rue Reine Elisabeth et la rue Bir Hakeim, à usage principal de trottoir et à usage de chaussée.

Le déclassement de cette emprise du domaine public routier communautaire sera soumis au vote des élus au cours du bureau de la Communauté du 21 octobre 2011.

Au terme des négociations menées d'une part avec la SNC Centre Bourse, la SCI Vendôme Commerces et, d'autre part, les Grands Magasins Galeries Lafayette, Marseille Provence Métropole cède des emprises de terrain pour une superficie de 1 223 m² environ et un lot de volume moyennant le prix de 934 185 euros HT.

Ces cessions sont consenties sous réserve de l'obtention des autorisations administratives ad-hoc des preneurs, purgées des recours des tiers.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- L'avis de France Domaine.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les cessions d'emprises de terrain nu et d'un lot de volume permettront l'agrandissement, l'embellissement et la mise aux normes du Centre Bourse.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le protocole foncier ci-annexé par lequel Marseille Provence Métropole cède :

- d'une part à la SNC Centre Bourse et à la SCI Vendôme Commerces 278 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée sous le n° 801 I 56 et un lot de volume d'une surface de 29 m² environ moyennant le prix de 180 705 euros H.T.
- d'autre part aux Galeries Lafayette 838 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée sous le n° 801 I 56, 35 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée sous le n° 801 I 138 et 72 m² environ issues du domaine public moyennant le prix de 753 480 euros H.T.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer ce protocole.

Article 3 :

La recette correspondante sera inscrite au budget 2012 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Sous politique C 130 – Nature 775 – Fonction 824.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la Voirie
et aux Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI